

Etre édité et toucher 90% des bénéfices

Description

Le sujet que j'aborde aujourd'hui – le crowdfunding – est aux antipodes de l'édition à compte d'auteur.

Souvenez-vous, ces éditeurs qui racolaient dans la presse littéraire avec des encarts publicitaires flattant la vanité des auteurs débutants.

Ces miroirs aux alouettes ont séduit de nombreux crédules.

Sélectionnés par un faux comité de lecture acceptant n'importe quel texte, ils signaient, les yeux fermés, un faux contrat d'édition où l'embrouille consistait à leur faire croire qu'une rétrocession de bénéfices est un droit d'auteur. Alors qu'il s'agissait en réalité d'un contrat commercial où l'auteur était client de l'éditeur.

Ces éditeurs filous n'assuraient qu'une prestation : imprimer un livre payé par le client.

Mais nul travail de correction, un semblant de promotion, aucune distribution.

Normal, puisque ces « éditeurs » gagnaient leur vie, non sur les ventes des ouvrages mais sur leur impression et quelques services facturés en plus.

Si bien qu'au final, l'auteur piégé se retrouvait avec un stock de livres sur les bras.

Bref, une belle arnaque par rapport à l'édition telle qu'on l'entend généralement chez les vrais éditeurs.

Le crowdfunding, au contraire, est une édition à compte de lecteurs.

Oui, vous avez bien lu ! Comment est-ce possible ?

C'est simple, il s'agit d'une chance d'être publié à l'aide de souscriptions publiques via internet.

L'auteur ne débourse rien, touche 90 % des bénéfices et conserve les droits sur son ouvrage si celui-ci est ensuite édité par une maison d'édition classique.

Un modèle d'édition qui semble porter ses fruits selon Bibliocratie.

Depuis un an et demi, sur 30 projets de livres qui auraient été soumis, 27 d'entre eux auraient abouti à une publication.

« À partir du moment où un projet de livre respecte les clauses de légalité et qu'il a un sens, on l'accepte. Ce sont les lecteurs qui se font comité de lecture et qui décident. » affirme Clarisse Barasc, directrice éditoriale de [Bibliocratie](#).

Le financement participatif va peut-être révolutionner l'édition en permettant à un large public de publier des livres sans connaître les contraintes éditoriales et financières de l'industrie traditionnelle.

Je ne l'ai pas encore expérimenté ce type d'édition, mais j'ai bien envie de tenter l'expérience. Si vous avez déjà une expérience du [crowdfunding](#), merci de nous donner votre avis.

** Un dernier mot sur les éditeurs filous, soyez vigilants, certains ont migré sur Internet*

Auteur

jmpp33entre2l1940

default watermark